DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_092-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-092 – Solidarités – Adhésion au programme national « ma ville se ligue » et signature de la lettre d'engagement avec la ligue contre le cancer

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'intérêt pour la commune de développer des actions de prévention en matière de santé publique, de promotion de comportements favorables à la santé et de réduction des facteurs de risque évitables ;
Considérant que les collectivités territoriales disposent de leviers d'action pour favoriser des environnements de vie favorables à la santé, notamment par l'aménagement des espaces publics, les actions de sensibilisation, les politiques de restauration collective et la promotion de l'activité physique ;
Considérant le programme « Ma Ville se Ligue », porté par la Ligue contre le cancer, qui propose aux communes un accompagnement méthodologique pour concevoir, mettre en œuvre et valoriser des actions locales de prévention des cancers ;
Considérant que cette démarche permettrait à la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné de structurer et de développer ses actions de prévention, en tenant compte des besoins de la population et des spécificités du territoire ;
Considérant la proposition de partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer et la lettre d'engagement associée ;

ENTENDU l'exposé des représentants de la Ligue contre le cancer
ENTENDU l'exposé de Mme Lebreton, adjointe au Maire,

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_092-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. ENGAGER la commune dans l'élaboration d'un plan d'action adapté aux enjeux locaux, en lien avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer et les services municipaux concernés ;
. AUTORISER Madame la Maire à signer, au nom de la commune, la lettre d'engagement au sein du programme « Ma Ville se Ligue » avec le Comité départemental d'Ille-et-Vilaine de la Ligue contre le cancer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL